

qui, dans les discussions sur le Programme de travail du GATT, a souvent été faite entre questions "traditionnelles" et "nouvelles". En pratique l'utilité d'une telle distinction n'est pas évidente puisque la pertinence de ces questions pour les négociations commerciales est reliée à leur impact sur les courants commerciaux internationaux. Par exemple, les mesures commerciales prises dans des domaines soi-disant "nouveaux" comme la contrefaçon de brevet peuvent directement empêcher le mouvement de marchandises, ce qui les relie à des questions "traditionnelles". Il est clair qu'une nouvelle série de négociations devrait tenter de régler toutes les grandes questions intéressant les pays commerçants qui devraient contribuer au succès des négociations.

23. Une considération importante concerne la relation qui existe entre les questions commerciales et monétaires, notamment l'incidence de l'évolution des taux de change sur les courants commerciaux. Le Canada favorise le déploiement d'efforts soutenus et intensifiés pour régler les problèmes du système monétaire international, mais l'amélioration de son fonctionnement ne devrait pas être une condition préalable aux négociations commerciales, pas plus que cette question ne devrait être étudiée au GATT.